



Le collectif Revolht, qui se bat contre la "Boucle du Hainaut", souligne les contradictions dans les déclarations d'Elia concernant l'exposition aux champs électromagnétiques.

Les avis quant à un impact sur la santé ne sont pas unanimes

Si il semble aujourd'hui encore difficile d'établir des liens directs, précis et incontestables entre exposition aux champs électromagnétiques et développement ou aggravation de certaines pathologies, une chose reste certaine, il est impossible d'affirmer l'absence totale d'effets, a fortiori à long terme. "Personne n'affirme pour l'instant que les radiofréquences ne sont pas cancérigènes mais on dit que, à l'heure actuelle, il n'y a pas de preuves tangibles, mais plutôt des arguments à l'encontre d'un effet cancérigène", nous avait déclaré le Pr Luc Verschaeve, de l'Institut de santé publique.

Des avis divergents

En 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a en effet classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme "peut-être cancérigènes pour l'homme", ce qui signifie que nous n'avons pas la preuve que celles-ci peuvent provoquer des cancers mais que nous ne pouvons pas non plus affirmer qu'elles n'en sont pas capables. Malgré les nombreuses études réalisées depuis le début des années 1990, les réponses ne sont pas tranchées. Les avis continuent de diverger selon les sources.

En 2015, le Comité scientifique des

risques émergents et nouveaux de la Commission européenne a conclu dans un rapport sur l'effet potentiel de l'exposition aux champs électromagnétiques qu'"aucun effet néfaste sur la santé n'est établi si l'exposition reste inférieure aux niveaux recommandés par la législation européenne".

Pour le Dr Dominique Belpomme, professeur de cancérologie à l'Université Paris-Descartes (Paris V), par exemple, "on peut affirmer sans risque de se tromper que la maladie d'Alzheimer est bien liée aux champs électromagnétiques".

Pour lui encore, "c'est une folie de construire une maison ou un lieu public à proximité d'une ligne à haute tension ou d'une antenne relais, ou de généraliser le wi-fi partout. Étant donné que les personnes EHS (NdlR: souffrant d'hypersensibilité électromagnétique) ne peuvent pas y accéder, c'est même devenu un acte antidémocratique. La généralisation du wi-fi dans les lieux publics risque d'accroître le nombre de sujets EHS".

En revanche, si l'on interroge le Dr Jacques Vanderstraeten, docteur en scien-

ces de la santé publique, collaborateur scientifique de l'École de santé publique de l'ULB et membre du Conseil supérieur de la santé (CSS), c'est un autre avis qui nous est donné. S'il est exact de

dire qu'à la fréquence utilisée par le réseau domestique des courants électriques peuvent être induits dans les organismes vivants, l'impact potentiel de ceux-ci sur le corps humain est "négligeable". Pourquoi? "Parce qu'ils ont une intensité nettement moindre que ceux gé-

nérés par notre propre 'bruit de fond' électrique, par exemple le système neurologique, nous dit-il, même à proximité d'une ligne à haute tension." Par contre, des indications existent en faveur d'effets possibles des champs magnétiques de l'électricité. Ainsi en va-t-il du risque de leucémies infantiles.

Un risque de leucémies infantiles

Si les études portant sur un lien entre les champs émis par les GSM et un risque accru de certains cancers ou tumeurs du cerveau restent sujettes à caution, "le risque de leucémies infantiles est

L'OMS a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme "peut-être cancérigènes pour l'homme".

doublé pour une exposition moyennée dans le temps supérieure ou égale à 0,4 microtesla (ex: à moins de 50 m d'une ligne à très haute tension)". Mais "attention, précise le médecin belge, cette association n'est pas considérée comme causale à ce jour car elle n'a pas pu être confirmée par l'expérimentation animale et cellulaire. Elle reste non explicable. Il n'y a en effet toujours pas de mécanisme explicatif. C'est pour cela que l'Agence internationale de la recherche sur le cancer (Iarc) a classé ces champs magnétiques en 2b (cancérigènes possibles) et pas en 2a (cancérigènes probables)".

Pour ce qui est de la maladie d'Alzheimer, "il existe quelques observations dans ce sens, admet-il, mais pas franchement concluantes". Quant aux risques d'infertilité ou de problèmes liés à la grossesse, "cela n'a été que peu, voire pas, étudié", selon le Dr Vanderstraeten, qui souligne qu'en revanche "on décrit une augmentation de certaines maladies neurodégénératives, dont la maladie de Charcot, chez les travailleurs qui ont été le plus exposés aux champs électromagnétiques de par leur poste de travail". Enfin, concernant le délicat sujet des personnes hypersensibles aux ondes électromagnétiques, "il n'existe à ce jour pas de preuve scientifique. Les études de perception et de provocation sont généralement négatives".

Laurence Dardenne